MAIRIE DE PARIS

Direction de la prévention et de la protection

2012 DPP 46 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Paris Est Mouv' (11e) dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif « Ville Vie Vacances » est mis en place chaque année, dans le cadre d'une circulaire adressée aux Préfets par la Délégation interministérielle à la Ville. Il s'agit d'un dispositif de prévention destiné aux jeunes les plus en difficulté et issus, en priorité, des quartiers inscrits en politique de la Ville qui ne partent pas en vacances. Il leur permet de bénéficier d'activités attrayantes, sportives, culturelles et de loisirs, et d'une prise en charge éducative durant les temps de vacances scolaires.

Le renforcement des actions Ville Vie Vacances fait partie des thématiques prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale, et fait l'objet de fiches actions spécifiques dans plusieurs contrats de sécurité d'arrondissement.

Ce dispositif fait l'objet d'une coordination entre les services de la Ville de Paris concernés au premier chef, la direction de la prévention et de la protection, la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé et la Mission Politique de la Direction départementale de la cohésion sociale de Paris. Ensemble, ils fixent les grandes orientations sur la base d'un appel à projet et sélectionnent les actions qui paraissent le mieux répondre aux objectifs énoncés en tenant compte d'une juste répartition territoriale.

C'est dans ce contexte que la direction de la prévention et de la protection souhaite soutenir l'association Paris Est Mouv' pour une action d'initiation aux danses hip hop qu'elle propose de mener dans le 11e arrondissement pendant les vacances de Toussaint.

En conséquence, j'ai l'honneur de demander à votre assemblée de bien vouloir accorder à l'association précitée une subvention de fonctionnement d'un montant total de 1.000 euros qui pourra être imputée sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 « action éducative » ligne P006 « provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et de la sécurité » du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2012. Le montant restant fera l'objet de subventions ultérieures.

Il est également demandé à votre assemblée d'autoriser le Maire de Paris à signer avec cette association une convention annuelle d'objectifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DPP 46 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Paris Est Mouv' (11e) dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du

Vu le projet de délibération en date du par lequel la Ville de Paris représentée par Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Paris Est Mouv' ;

Vu le rapport présenté par Mme. Myriam EL KHOMRI au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Le Maire de Paris est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association Paris Est Mouv'.

Article 2 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Paris Est Mouv' - 4 passage de la Fonderie Paris (11e) – (tiers n° D05635, n° SIMPA 12946, dossier n°2012_06977)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 « Action socio-éducative », ligne P006 « provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité » du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2012 et des exercices ultérieurs.